

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURES

1% ARTISTIQUE

Identification de l'organisme qui passe l'appel à candidatures : Conseil général de Loir-et-Cher

Hôtel du Département
Place de la République
41020 BLOIS Cedex

Objet :

Conception, réalisation et pose d'une commande artistique au titre du 1% artistique, décret 2002-677 du 29 avril 2002 modifié par décret 2005-90 du 4 février 2005 relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques, sur l'opération de restructuration du collège Maurice Genevoix, 41 bis Faubourg d'Orléans, 41200 Romorantin-Lanthenay.

Programme de la commande :

Le collège a pour vocation la formation de 850 élèves de la 6^e à la 3^e. L'opération concerne la restructuration du collège Maurice Genevoix de Romorantin-Lanthenay qui sera le collège technologique du Département. Ce collège est très équipé en matériel numérique, et notamment en tableaux blancs interactifs. Le projet artistique se développera en prenant en compte la particularité de cet environnement numérique. Il pourra notamment prendre la forme d'un projet audiovisuel diffuser sur un ou plusieurs écrans disséminés dans l'établissement.

L'enveloppe disponible pour cette réalisation artistique est de 50 000 € TTC (cette enveloppe comprend le coût des prestations nécessaires à la conception, la réalisation, l'acheminement et l'installation des œuvres et les taxes afférentes ainsi que les indemnités des candidats non retenus).

Dossier de candidature :

Pour être recevables, les candidats devront fournir un dossier comprenant obligatoirement :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitæ professionnel
- un dossier artistique sur support papier format A4 comprenant un texte sur la démarche artistique et des visuels des œuvres réalisées.

Modalités de sélection des projets :

La sélection se fera en deux temps :

- les candidatures seront étudiées par un comité artistique qui présélectionnera au moins 3 artistes ou groupement d'artistes ;
- il sera demandé à ces 3 artistes de présenter un projet sous la forme d'esquisse détaillée ou par tout autre moyen ;
- les deux artistes ou groupement d'artistes présélectionnés dont le projet n'aura pas été retenu seront indemnisés à hauteur de 2 000 € TTC chacun.

Lieu d'envoi des candidatures :

Le dossier de candidature est à adresser par tout moyen au :
Conseil général de Loir-et-Cher
Direction de la culture
Place de la République
41020 BLOIS Cedex

Date limite de réception des dossiers de candidatures :

mercredi 15 septembre 2010 à 17 heures.

Renseignements complémentaires

Tous les renseignements peuvent être demandés auprès de :

- Olivier de Charsonville, directeur de la culture
Conseil général de Loir-et-Cher
Tél. 02 54 58 41 41 poste 46 13, courriel : olivier.de-charsonville@cg41.fr
- Corinne Leroux, direction de la culture
Tél. 02 54 58 41 41 poste 46 10, courriel : corinne.leroux@cg41.fr
- Hervé Chansardon, agent de maintenance informatique au collège
courriel : Herve.Chansardon@ac-orleans-tours.fr

Une esquisse avec deux perspectives du projet de restructuration sont consultables sur le site www.le-loir-et-cher.fr - rubrique Education, jeunesse et sport.

LOIR-ET-CHER



CONSEIL
GENERAL

www.le-loir-et-cher.fr